

Offrez
un nouvel
horizon
à votre
retraite

perivie
par UMR



9 bonnes raisons de choisir Perivie

Perivie est le contrat retraite supplémentaire qui vous accompagne en toute liberté, tout au long de votre vie.

Conçu par l'UMR, expert de la retraite supplémentaire, Perivie vous fait profiter du meilleur de la loi PACTE.

01. Un contrat multi-support pour une performance durable

Perivie propose un fonds Euros et des supports en unités de compte.

02. La liberté de choisir son mode de gestion tout en étant accompagné

Gestion libre : vous pilotez vous-même vos placements. 3 options possibles : investissement progressif, dynamisation des intérêts du fonds Euros, sécurisation des plus-values (UC).

Gestion pilotée : l'UMR pilote votre épargne selon votre profil « Équilibré » ou « Prudent ».



*La **gestion pilotée** est personnalisée par l'âge et consiste à sécuriser votre épargne à l'approche de la retraite vers le fonds Euros.

03. La souplesse des versements

- Programmés ou ponctuels, faites évoluer vos versements en fonction de votre âge et de votre situation professionnelle.
- Un imprévu? Vous pouvez également les suspendre.

Vous êtes TNS?

Une garantie optionnelle vous permet de bénéficier d'une **exonération de vos cotisations** en cas d'arrêt de travail ou d'invalidité pour continuer à alimenter votre plan (coût : 3% de la cotisation).

04. Des économies d'impôts si vous le souhaitez

- Par défaut les versements sont déductibles du revenu net global ou pour les TNS, du bénéfice professionnel imposable.
- Vous pouvez aussi opter pour la non-déduction des cotisations pour bénéficier de l'avantage fiscal à la sortie.



Votre conseiller
UMR étudiera
avec vous
l'option la plus
avantageuse



05. Les frais parmi les plus compétitifs du marché

- 2,5% sur les versements des cotisations.
- 0,6% pour la gestion des fonds (Euros et UC).
- 1% sur les rentes.
- Le 1^{er} arbitrage de l'année gratuit.



En tant que
mutuelle, l'UMR
n'a aucun
actionnaire
à rémunérer

06. La protection de vos proches

1- Pendant la période de cotisation

En cas de décès avant la date de liquidation, l'épargne acquise est versée sous forme de capital aux bénéficiaires que vous avez désignés.

2- Pendant la période d'allocation

Dans le cas d'une sortie en rente à vie, vous pourrez choisir à la liquidation entre différentes formules de réversion.



La garantie
optionnelle
plancher
permet également
le versement
d'un capital
supplémentaire
qui couvre les
éventuelles
moins-values
des placements

07. Des sorties anticipées pour faire face aux imprévus

- Décès (conjoint, partenaire lié par un PACS).
- Invalidité (de vos enfants, de votre conjoint ou partenaire lié par un PACS).
- Surendettement.
- Expiration des droits à l'assurance chômage.
- Cessation d'activité non salariée suite à un jugement de liquidation judiciaire.
- Acquisition de la résidence principale.



Adaptez votre contrat Perivie en toute liberté via votre espace adhérent ou en contactant votre conseiller UMR

08. Le choix d'une sortie à la retraite en rente ou en capital

- Sortie en rente pour un versement à vie.
- Possibilité de combiner capital et rente.
- Sortie 100% en capital en une seule fois, deux ou quatre fois.



Faire le choix de la rente, c'est s'assurer un revenu à vie sans les soucis de la gestion d'un capital

09. La possibilité de transférer vos contrats

Vous pouvez :

- Transférer vos autres contrats d'épargne retraite sur Perivie pour bénéficier de nos frais compétitifs.
- Jusqu'à fin 2022, transférer vos fonds d'assurance vie vers Perivie et profiter d'un abattement exceptionnel accompagné de la déductibilité fiscale liée à Perivie.

Votre conseiller étudiera avec vous votre projet de transfert.





Votre retraite se construit chaque jour
en 4 mots



LIBERTÉ

- Libre d'adapter vos versements.
- Libre d'opter pour une sortie en rente et/ou capital.



ACCESSIBILITÉ

Pour bénéficier au plus grand nombre, nos contrats ont des frais et des minima de versements parmi les plus bas du marché.



EXPERTISE

Profitez de l'expertise de nos conseillers, basés à Nantes et formés aux subtilités de l'épargne retraite et de la fiscalité.



PÉRENNITÉ

Nos contrats favorisent une politique d'investissement responsable : mesure des critères environnementaux, sociétaux et de gouvernance (ESG).



Union Mutualiste Retraite

Faites le choix de l'expertise à haute valeur relationnelle

En choisissant Perovie, vous bénéficierez de l'accompagnement
de nos conseillers tout au long de la vie du contrat

Votre conseiller UMR

02 28 44 46 00

Du lundi au vendredi, de 9 h à 18 h

Votre espace adhérent

- Vous donne une visibilité en temps réel
de votre fonds Euros et de vos supports
en unités de compte
- Facilite la mise à jour
de votre contrat

Le Plan Épargne Retraite Perovie est souscrit par l'Association pour le Développement de l'Épargne Retraite Mutualiste (ADERM) auprès de l'assureur l'UMR, Union Mutualiste Retraite – Union soumise aux dispositions du livre II du code de la mutualité – N° SIREN 442 294 856 et relevant du contrôle de l'ACPR, 4 place de Budapest – CS 92459-75436 Paris Cedex 09.

Siège social de l'Union Mutualiste Retraite : 12 rue de Cornulier – CS 73 225 – 44 032 Nantes cedex 1.